



Lac Sergent

VILLE DE LAC-SERGENT
1149 Chemin Tour-du-Lac-Nord, Lac-Sergent, Qc G0A 2J0
Téléphone : (418) 875-4854 Télécopieur : (418) 875-3805

ÉTAT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2009

RAPPORT DU MAIRE
MONSIEUR DENIS RACINE

16 NOVEMBRE 2009

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le quatrième et dernier rapport annuel du maire sur la situation financière de la Ville, pour ce mandat.

1. États financiers 2008

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2008. L'année financière 2008 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 87 103\$, portant le surplus accumulé non affecté à 97 414\$ et affecté à 125 048\$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

RECETTES	RÉEL 2008	BUDGET 2008
- Taxes	484 302 \$	470 600 \$
- Autres recettes de source loc.	17 866 \$	307 \$
- Transferts	27 747 \$	21 934 \$
- Services rendus	92 476 \$	67 275 \$
- Imposition de droits	29 304 \$	15 000 \$
- Amendes, intérêts, etc.	4 543 \$	3 527 \$
- TOTAL	656 238 \$	578 643 \$
DÉPENSES		
- Administration gén.	128 070 \$	134 393 \$
- Sécurité publique	88 486 \$	87 647 \$
- Transport	82 791 \$	90 556 \$
- Hygiène du milieu	129 431 \$	105 963 \$
- Aménagement, urb et dév.	66 641 \$	73 717 \$
- Loisirs et culture	52 669 \$	59 093 \$
- Frais de financement	919 \$	1 500 \$
- TOTAL	549 007 \$	552 869 \$
Remboursement de la dette	(766 \$)	(767 \$)
AFFECTATIONS		
- Surplus non affecté	0 \$	1 524 \$
- Surplus affecté	1 569 \$	0 \$
- Réserve financière et fonds rés.	(5 529 \$)	
- Activités d'investissement	(15 402 \$)	(26 531 \$)
-Surplus (déficit) de l'exercice	87 103 \$	

2. Indicateurs de gestion 2008

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires Municipales. Ces données sont publiques.

	2008
TRANSPORT ROUTIER	
VOIRIE MUNICIPALE	
Coût par kilomètre de voie	2 813 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	
Coût par kilomètre de voie	2 023 \$
SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE	
- Pourcentage de taxation	
- % de l'endettement total net à long terme	1.66 %
- % du service de la dette	0.03%
- Richesse collective par 100\$ d'évaluation	2.72 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
- Coût de la sécurité incendie par 100\$/évaluation	8 cents
HYGIÈNE DU MILIEU	
- Coût des activités liées aux déchets domestiques /résidence	33.54 \$
LOISIRS ET CULTURE	
- Coût des activités culturelles / habitant	15.67 \$
- Coût des activités récréatives /habitant	148.43 \$

3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2009	2010	2011
- Enlèvement de la neige	87 918\$	91 694 \$	
- Cueillette des ordures	26 459 \$	29 610 \$	
- Site d'enfouissement	11 180 \$	11 380 \$	
- Incendie	41 850 \$		
- MRC	25 285 \$	\$	
- Évaluateurs	14 065 \$	\$	
- Sécurité publique	59 544 \$	\$	
	266 301 \$	132 684 \$	

Un contrat de vidange de fosses a été octroyé à la firme Sani-St-Basile d'une tarification selon le nombre de gallons vidangé pour les années suivantes : 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2008, prévoyait des immobilisations de 441 000 \$ échelonnés comme suit :

2009	248 000 \$
2010	75 000 \$
2011	118 000 \$

La programmation des années 2010-2011-2012 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2010.

Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

Qualité des eaux du lac – Comme vous le savez, notre première priorité est l'environnement. Le Conseil municipal a adopté de nombreuses mesures afin de protéger notre lac, mais celui-ci continue, semble-t-il de se dégrader avec une végétation aquatique de plus en plus nombreuses, empêchant à certains endroits la navigation nautique.

Nous avons déposé en novembre 2007 une demande d'aide financière auprès du Ministère des affaires municipales afin de réaliser un égout collecteur. Après plusieurs péripéties, le dossier est maintenant sur la table du ministre, M. Laurent Lessard, que nous avons rencontré le 29 septembre dernier. Nous lui avons indiqué, ainsi qu'à nos citoyens lors de la récente campagne électorale, que nous avons l'intention d'aller de l'avant avec des mesures concernant les installations septiques en 2010, subvention ou non de l'État. C'est ainsi qu'à moins d'une réponse rapide du ministre, nous étudierons dans les prochaines semaines divers scénarios de remplacement du projet d'égout collecteur et nous entendons consulter les citoyens durant les mois d'hiver et aller de l'avant pour l'été 2010 avec des solutions qui diminueront singulièrement les apports de phosphore dans notre lac.

Par ailleurs, nous entendons collaborer avec l'APPELS pour la rédaction et la mise en place d'un plan directeur de l'environnement.

Le Conseil sera saisi bientôt d'un règlement concernant la construction des installations septiques et la disposition des eaux usées des piscines. Enfin, nous avons procédé au bilan de la renaturalisation des rives. Malgré les avis, certains citoyens ne se sont pas encore conformés au règlement. Des avis seront postés très prochainement pour les mettre en demeure de s'exécuter avec une date charnière en mai 2010, après quoi, les contrevenants seront poursuivis en cour municipale.

Urbanisme – Nous avons entrepris depuis notre élection en 2005 une révision de nos règlements d'urbanisme. L'adoption du Plan d'intégration et d'aménagement architectural (P.I.A.A.) permettra d'éviter des constructions qui s'intègrent mal dans notre paysage.

Il y a encore du travail à faire. Suite à des problèmes qui nous ont été signalés par le service de protection contre les incendies, nous devons améliorer l'accès aux propriétés notamment par des triangles de virage aux endroits difficiles. L'affichage sur les poteaux de la ville retiendra aussi l'attention des membres du Conseil. Il y a eu récemment un problème dans la Colonie concernant les fossés de ligne. Nous présenterons prochainement un projet de règlement au Conseil afin de baliser la construction et l'entretien des fossés. De plus, le Conseil devra se prononcer sur un projet de règlement visant à hausser singulièrement les pénalités au cas de coupe d'arbres non autorisés.

Enfin, l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf nous imposera d'effectuer une harmonisation de notre réglementation d'urbanisme d'ici mars 2011. Ce sera un travail important qui nécessitera des investissements en temps et en argent non négligeable.

Club nautique – En novembre 2008, j'avais annoncé que les derniers travaux pour rendre notre club nautique utilisable 12 mois par année seraient complétés en 2009. À ce sujet, les fenêtres seront changées d'ici la fin de l'année; ces travaux auraient dû, n'eût été des agendas chargés des entrepreneurs, être réalisés en octobre. Notre club sera donc effectivement utilisable pendant l'hiver. Cependant, nous installerons des appareils de chauffage et de climatisation permanente en 2010. Ces travaux ont été et seront financés par notre subvention provenant du Pacte rural.

Chemins – En 2009, nous avons pu nous entendre avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant le problème de juridiction et les travaux à effectuer sur le Chemin Tour du Lac Sud. Le projet de loi 210, adopté par l'Assemblée Nationale du Québec, le 19 juin 2009, a sanctionné cette entente. Conformément à celle-ci, nous avons procédé à la réfection du premier tronçon allant de la Route nationale 367 jusqu'au Chemin de la Montagne. Nous cèderons à Sainte-Catherine l'assiette du chemin d'ici au 31 janvier 2010 et cette dernière effectuera la réfection du deuxième tronçon allant du Chemin de la Montagne jusqu'aux limites municipales de la Ville de Lac-Sergent à l'été 2010 ainsi que l'asphaltage des deux sections. Pour ce faire, nous avons dépensé une somme de 200,000\$ dont 147 399 \$ provenant de notre subvention concernant la taxe d'accise. Pour le surplus, nous devons faire les comptes avec Sainte-Catherine à la fin des travaux, car notre Ville devra assumer 40% du coût total des travaux (incluant les 200,000\$ déjà dépensés), payable sur 15 ans.

Nous sommes heureux de cet heureux dénouement qui règle un contentieux vieux de trente ans avec Sainte-Catherine et qui donnera à nos citoyens un chemin de très bonne qualité pour de nombreuses années à venir.

La pose de jardinières sur une base expérimentale en 2009, dans le cadre de nos efforts d'embellissement de notre ville, a été très bien accueillie par nos citoyens. Aussi, nous ferons en sorte, en 2010, que des jardinières soient installées uniformément sur notre territoire.

Administration municipale – En octobre dernier, notre inspecteur municipal, M. Guillaume Poulin, a remis sa démission. Nous avons nommé, pour assurer l'intérim, l'inspecteur adjoint, M. Éric Chamberland. Nous devons donc pourvoir ce poste de façon permanente au début de 2010. Cette situation met en évidence la difficulté qu'ont les petites municipalités à conserver, après les avoir formés, leurs inspecteurs municipaux, qui sont recrutés par de plus grandes villes leur offrant de meilleures conditions salariales et de travail.

À ce propos, nous devons étudier dans la perspective de travaux importants concernant les installations septiques, de scinder le poste en deux afin d'avoir d'une part un inspecteur municipal et d'autre part, un directeur des travaux publics. Par ailleurs, nous devons faire un effort en 2010 pour offrir de meilleurs avantages marginaux à nos employés afin de les conserver. Les coûts de ces avantages compenseront amplement les frais reliés aux remplacements successifs de nos employés-clés.

Dans la foulée de la vente de l'immeuble des Frères de la Miséricorde (Base de Plein Air), nous nous sommes entendus avec le nouveau propriétaire pour déménager dans l'édifice, les bureaux municipaux. Ceux-ci sont plus adaptés à nos besoins, même si la superficie totale n'a pas augmentée. Nous poursuivons nos pourparlers avec le propriétaire pour pouvoir aménager éventuellement une salle permanente de réunion du Conseil municipal.

Notre bulletin municipal, Le Jaseur, a subi depuis un an quelques améliorations esthétiques. Tel promis durant la récente campagne électorale, nous espérons aller de l'avant avec notre projet de publier le bulletin quatre fois l'an afin que les citoyens puissent bénéficier d'une information meilleure et plus ponctuelle.

Loisir et culture – Au cours de l'année écoulée, le Conseil municipal a maintenu son appui à l'Association nautique en reconduisant la subvention annuelle de 25 000 \$, ce qui a permis à cette dernière d'offrir encore cette année des services de qualité. Nous y avons ajouté deux subventions supplémentaires de 2000 \$ et de 2545 \$ afin de contribuer aux frais visant à souligner les cent ans de notre association et à défrayer les coûts d'inscription de nos athlètes au Championnat canadien de canoë-kayak ayant eu lieu à Sherbrooke et au cours duquel les membres de l'équipe sergentoise se sont particulièrement distingués.

En 2009, nous nous sommes également entendus avec l'Association nautique pour financer un programme triennal de remplacement et d'amélioration des immobilisations et équipements. Nous poursuivrons à ce chapitre nos efforts en 2010.

La constitution d'un comité de loisir et culture, rattaché à l'Association nautique, en 2007, constitue l'une des réalisations dont nous sommes le plus fiers. En plus d'offrir une diversité d'activités à nos citoyens et ce même en hiver, nous avons vu revenir des citoyens au club nautique qui l'avait complètement abandonné depuis quelques années. Parmi les réalisations de comité, mentionnons l'hommage aux familles pionnières du lac Sergent et l'érection d'un monument rappelant leur mémoire, la célébration de la Fête Nationale, la Journée de la Famille, la Biennale du lin ainsi que l'aménagement d'une piste de ski de fond sur le lac. Tout en poursuivant ces initiatives, nous espérons en 2010 joindre une patinoire à la piste de ski de fond et ériger un monument en face de la chapelle soulignant ses cent ans d'existence.

Nous maintiendrons en 2010 notre appui financier à l'APPELS et à la Chapelle. Les succès obtenus par ces organismes dans les dernières années sont garants de leur avenir et nous confortent dans notre choix de les aider financièrement.

En ce qui concerne la rampe de mise à l'eau, le système de permanence établi en 2008 durant les fins de semaine, est fort satisfaisant et a éliminé de nombreux problèmes.

Situation financière 2009 – Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2008 à 97 414\$. Au 31 octobre 2009, nous avons des recettes de 1 006 991 \$ sur un budget initial de 940 394 \$ et des dépenses et immobilisations de 954 504\$ sur un budget initial de 940 394 \$. A cette date, le surplus s'élève donc à 52 488\$. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un surplus au 31 décembre prochain. Enfin, notre Ville n'a aucune dette.

Rôle d'évaluation – L'année 2010 sera la première année d'exercice d'application du rôle triennal. La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

Proportion médiane :	101%
Facteur comparatif :	0.99

Avec ce nouveau rôle, notre richesse foncière collective a augmenté de 46%, passant de 53 167 900 \$ à 77 610 600 \$. La valeur moyenne d'une résidence au Lac Sergent, qui était en 2009 de 145 857 \$, est maintenant de 212 609 \$.

Nous devons faire en sorte que le budget 2010 rende le plus neutre possible à l'égard de la taxe foncière générale, cette importante hausse de l'évaluation. Toutefois, une telle hausse d'évaluation implique nécessairement des distorsions où certains citoyens voient la valeur de leur propriété augmenter d'un pourcentage supérieur à la moyenne de 46%, ce qui se traduira par une hausse de taxe, tandis que ceux dont l'accroissement de leur évaluation est inférieur à 46%, bénéficieront d'une baisse du montant de la taxe foncière générale qui leur sera réclamée. Quant aux taxes de services, il est trop tôt pour les déterminer; cependant, il est peu probable que la tendance soit à la baisse. Rappelons que la Ville ne contrôle guère ces tarifs car ils nous sont imposés par la MRC, Hydro Québec, le Gouvernement du Québec ou certains de nos fournisseurs.

Rémunération des membres du Conseil – La rémunération annuelle du maire est de 6 000 \$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent 2 500 \$ par année. Une prime annuelle de 500 \$ est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. De plus, le maire ou son représentant reçoit de la MRC de Portneuf, un montant de 159.14 \$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une allocation de 159.14 \$ par réunion pour les trois commissions de la MRC sur lesquelles il siège, ainsi qu'une allocation supplémentaire de 39.78 \$ par réunion à titre de président de l'une de ces commissions. Aussi, la rémunération du maire provenant de la MRC s'établira en 2009, à environ 6 000 \$. Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 85.24 \$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses.

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 243, adopté en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

Denis Racine, maire
16 novembre 2009